

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 11 puis 14

Votants : 11 + 1 pouvoir puis 14 + 1 pouvoir

**L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois février,**

Le Conseil municipal de la commune de Clonas sur Varèze, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil municipal en mairie, sous la présidence de M. Régis VIALLATTE, Maire.

Date de la convocation : 11/02/2023.

Convocation adressée aux membres du Conseil municipal le 11/02/2023 par messagerie.

**Présents** : AIME Jean-Claude. COLANGELI Muriel. CONTRERAS Joseph. CRUYPENINCK Bruno. DUGUA Véronique. DUMAS Christophe. HAYART Dominique. LEMAITRE Sylvie (pouvoir d'Aurélié Dulong). MERNISSI Chakib. ROZELIER Arlette. VIALLATTE Régis. CHORON Vincent (arrivé à 20h47). DEYRIEUX Caroline (arrivée à 20h47). BARREL Natacha (arrivée à 20h55).

**Excusés** : DULONG Aurélié (pouvoir à Sylvie Lemaître).

*Ouverture de la séance à 20h34*

*Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, nomme Mme Sylvie Lemaître, secrétaire de séance.*

**Ordre du jour :**

1. Approbation du PV du 19/01/2023
2. Décisions du Maire prises par délégation
3. Budget communal :
  - 3.1 - Approbation du Compte de Gestion 2022
  - 3.2 - Adoption du Compte Administratif 2022
  - 3.3 - Affectation du résultat de fonctionnement 2022
  - 3.4 - Débat d'orientations budgétaires 2023
4. Budget annexe Service Pôle Animation (SPA)
  - 4.1 - Approbation du Compte de Gestion 2022
  - 4.2 - Adoption du Compte Administratif 2022
5. Point sur les travaux
6. Comptes rendus des Commissions communales
7. Comptes rendus des Syndicats intercommunaux
8. Comptes rendus des Commissions communautaires

~~~~~

**1. Approbation du PV du 19/01/2023**

Le procès-verbal du 19 janvier 2023 est adopté à l'unanimité par les membres présents du Conseil municipal.

**MEME SEANCE**

**2. Décisions du Maire prises par délégation**

**Travaux - Plan école**

- **2.1 - Devis « AS STRUCTURES »** - Signé le 20/01/2023 pour 3 300.00 € HT Réajustement honoraires MOe (Equipe Bruno Cateland) // DCE

## Mairie

- **2.2 - Devis « LACROIX City »** - Signé le 24/01/2023 pour 381.65 € HT  
3 panneaux signalétiques (Boulangerie + Agence postale + Bar Tabac Presse)  
(A installer à l'intersection de la Route de la Varèze avec le CD4)

## MEME SEANCE

### **2. Budget communal**

#### **3.1 - Approbation du Compte de Gestion 2022**

Il est présenté au Conseil municipal le Compte de Gestion (CG) transmis par le Service de Gestion Comptable (SGC) du Roussillonnais ce matin et plus particulièrement les pages 21 – Résultats budgétaires de l'exercice 2022 et 22 – Résultats d'exécution.

*Arrivée de Vincent CHORON à 20h47*

*Arrivée de Caroline Deyrieux à 20h47*

*Arrivée de Natacha Barrel à 20h55*

#### **Rappel :**

Le CG constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et le Conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par la Chef comptable du SGC du Roussillonnais.

Il est présenté au Conseil municipal les résultats de l'exercice 2022 :

- La section de fonctionnement est excédentaire de : 160 766.90 €
- La section d'investissement est déficitaire de : 166 645.58 €

Le résultat de l'exercice 2022 est déficitaire de 5 878.68 €.

Il est demandé au Conseil municipal de délibérer sur le CG 2022 de la commune.

#### **Délibération n° 2023-06 : Approbation du Compte de Gestion 2022 de la commune**

M. le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par la Chef comptable du SGC du Roussillonnais,

**Après** s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par la Chef comptable du SGC du Roussillonnais accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

**Après** s'être assuré que la Chef comptable du SGC du Roussillonnais a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Considérant** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité**

**Approuve** le Compte de Gestion de la Chef comptable du SGC du Roussillonnais pour l'exercice 2022, concernant le budget principal de la commune, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,

**Dit** qu'il sera visé et certifié conforme par l'ordonnateur, M. le Maire.

### **3.2 - Adoption du Compte Administratif 2022**

Présentation commentée du Compte Administratif (CA) 2022 de la commune, article par article, même si le vote se fait par chapitre.

Les hausses par rapport aux dépenses de 2021 sont expliquées, tout comme les baisses.

#### **Les dépenses en section de fonctionnement : 926 897.68 €**

Les dépenses du chapitre 011 ont augmenté principalement à cause de la hausse des tarifs d'énergie.

Les dépenses du chapitre 012 ont augmenté de 3% par rapport à 2021, au lieu de 10 % prévu suite à l'augmentation de l'indice des agents. Cela s'explique surtout par deux départs en retraite (un le 1<sup>er</sup> juin et l'autre dès le 1<sup>er</sup> juillet) et à la mutation d'un agent, à compter de juillet 2022, qui n'a pas été remplacé.

Les dépenses du chapitre 65 ont diminuées.

Les dépenses du chapitre 67 concernent la démolition des anciens vestiaires du foot que le SGC du Roussillonnais n'a pas accepté en dépenses d'investissement.

#### **Les recettes en section de fonctionnement : 1 087 664.58 €**

Les visites au Musée (Villa de Licinius) reprennent tout doucement depuis l'épisode de la Covid.

Les redevances des services périscolaires sont en augmentation et cela s'explique surtout pas la hausse de fréquentation cumulée des garderies du matin et du soir (72 en moyenne contre 55 en 2020-2021).

Les recettes des impôts et taxes ont augmenté de 4 % (DMTO, taxe sur les pylônes ....).

Les recettes des dotations et participations ont diminuées de 10 %.

#### **Les dépenses en section d'investissement : 1 272 660.19 €**

Dont les principaux chapitres sont :

- 20 – immobilisations incorporelles : 1 536 € contre 29 612.00 € en 2021
- 21 – immobilisations corporelles : 471 727.84 € contre 290 674.84 € en 2021
- 23 – immobilisations en cours : 699 396.34 € contre 283 274.35 € en 2021

#### **Les recettes en section d'investissement : 1 106 014.61 €**

Dont les principaux chapitres sont :

- 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 340 990.20 € contre 258 398.51 € en 2021
- 13 – Subventions reçues : 404 534.40 € contre 464 832.30 € en 2021
- 16 – Emprunts : 300 000.00 € contre 0.00 € en 2021  
(pour dépenses d'investissement concernant le foot)

Il est ensuite demandé au Conseil municipal de délibérer sur le CA 2022 de la commune

#### **Délibération n° 2023-07 : Adoption du Compte Administratif 2022 de la commune**

Sous la présidence de Mme Arlette ROZELIER, Adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil municipal examine le Compte Administratif 2022 de la commune, qui s'établit ainsi :

##### **Section Fonctionnement**

|                            |                       |
|----------------------------|-----------------------|
| Total dépenses             | - 926 897.68 €        |
| Total recettes             | + 1 087 664.58 €      |
| <b>Résultat</b>            | <b>+ 160 766.90 €</b> |
| Report exercice 2021       | + 15 138.13 €         |
| <b>Résultat de clôture</b> | <b>+ 175 905.03 €</b> |

##### **Section investissement**

|                 |                       |
|-----------------|-----------------------|
| Total dépenses  | - 1 272 660.19 €      |
| Total recettes  | + 1 106 014.61 €      |
| <b>Résultat</b> | <b>- 166 645.58 €</b> |

Report exercice 2021 + 1 281 802.49 €  
**Résultat de clôture** + 1 115 156.91 €

**Résultat global de clôture 2021 :** + **1 291 061.94 €**

**Restes à réaliser**  
 Dépenses d'investissement 1 260 000.00 €

Hors de la présence de M. Régis VIALLATTE, Maire, le Conseil municipal, **adopte à l'unanimité** le Compte Administratif 2022 de la commune

### **3.3 - Affectation du résultat de fonctionnement 2022**

Le Compte Administratif 2022 de la commune fait apparaître un excédent de fonctionnement de 175 905.03 €, et que :

- Le résultat d'investissement 2022 présente un excédent de : 175 905.03 €
- Le solde des restes à réaliser d'investissement est de : 1 260 000.00 €

M. le Maire propose d'affecter ce résultat de fonctionnement comme suit :

- C/1068 – Affectation en réserves (recettes d'investissement) : 170 000.00 €
- C/002 – Report en fonctionnement : 5 905.03 €

Il demande ensuite au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

### **Délibération n° 2023-08 : Affectation du résultat de fonctionnement 2022 de la commune**

Le Conseil municipal après avoir examiné le Compte Administratif 2022 de la commune, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, et constatant que le Compte Administratif 2022 de la commune fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 175 905.03 €
- Un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

**Décide, à l'unanimité** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| <b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>                                                               |                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| <b>Résultat de fonctionnement</b>                                                                                            |                  |
| A Résultat de l'exercice<br>précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)                                                     | + 160 766.90 €   |
| B Résultat antérieur reporté<br>ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)              | + 15 138.13 €    |
| <b>C Résultat à affecter</b><br>= A+B (hors restes à réaliser)<br>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous) | + 175 905.03 €   |
| D Solde d'exécution d'investissement                                                                                         | + 1 115 156.91 € |
| E Solde des restes à réaliser d'investissement                                                                               | 1 260 000.00 €   |
| <b>Besoin de financement F</b>                                                                                               | 0.00 €           |
| <b>AFFECTATION = C</b>                                                                                                       | 175 905.03 €     |
| 1) Affectation en réserves R 1068 en investissement<br>G = au minimum, couverture du besoin de financement F                 | 170 000.00 €     |
| 2) H Report en fonctionnement R 002                                                                                          | 5 905.03 €       |
| <b>DEFICIT REPORTE D 002</b>                                                                                                 | 0.00 €           |

### **3.4 - Débat d'orientations budgétaires 2023**

Il est présenté un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) jusqu'à la fin du mandat.  
 Il s'ensuit un débat et M. le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur celui-ci.

### **Délibération n° 2023-09 : Débat d'orientations budgétaires 2023 – Budget communal**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2312-1,

M. le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un débat sur les orientations générales du budget est obligatoire dans les collectivités de plus de 3 500 habitants, qu'il doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, et qu'il est facultatif dans les communes de moins de 3 500 habitants.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de :

- Evaluer les recettes et les dépenses de la collectivité
- Déterminer l'équilibre financier de la commune
- Calculer le niveau d'endettement
- Programmer les futurs investissements

Soit de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif 2023 de la commune.

**Sur le rapport de M. le Maire et après avoir entendu son exposé, le Conseil municipal :**

- **Prend acte** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2023

## MEME SEANCE

### 4. Budget annexe Service Pôle Animation (SPA)

#### **4.1 - Approbation du Compte de Gestion 2022**

Présentation du Compte de Gestion (CG) 2022 transmis par le SGC du Roussillonnais ce matin et plus particulièrement la page 21 – Résultats budgétaires de l'exercice 2022 et la page 22 – Résultats d'exécution.

La section de fonctionnement est excédentaire de : 168 423.90 €

La section d'investissement est excédentaire de : 41 828.14 €

Le résultat de l'exercice 2022 est excédentaire de : 210 252.04 €

#### **Rappel :**

Le CG constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et le Conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif (CA) du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par la Chef comptable du SGC du Roussillonnais,

Il est demandé au Conseil municipal de délibérer sur le CG 2022 du budget annexe « Service Pôle Animation – SPA » de la commune.

#### **Délibération n° 2023-10 : Approbation du Compte de Gestion 2022 du budget annexe « Service Pôle Animation » de la commune**

M. le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par la Chef comptable du SGC du Roussillonnais.

**Après** s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par la Chef comptable du SGC du Roussillonnais accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, **Après** s'être assuré que la Chef comptable du SGC du Roussillonnais a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Considérant** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

**Approuve** le Compte de Gestion de la Chef comptable du SGC du Roussillonnais pour l'exercice 2022, concernant le budget annexe « Service Pôle Animation » de la commune, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,  
**Dit** qu'il sera visé et certifié conforme par l'ordonnateur, M. le Maire.

**Remarques :**

Il y a eu 31 utilisations des salles intercommunales en 2022 :

- 20 pour la salle festive
- 10 pour la salle culturelle
- 01 pour les deux en même temps
- 18 locations de particuliers ou d'associations pour la commune de Clonas
- 09 locations de particuliers ou d'associations pour la commune de St Maurice
- 02 pour la CCEBER
- 02 pour associations (intérêt général) extérieures

Les locations seront sans aucun doute accessibles cette année aux extérieurs si l'Entente est d'accord et après que les documents nécessaires alors à la location aient été modifiés.  
 Une pompe a rencontrée une grosse panne, due à un défaut de sa conception. Tout a été résolu en 10 jours et la pompe défailante a été remplacée. L'entreprise a assuré.

**4.2 - Adoption du Compte Administratif 2022**

Présentation détaillée et commentée du CA 2022 du budget annexe « Service Pôle Animation – SPA » de la commune, article par article et section par section.  
 Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur ce CA 2022.

**Délibération n° 2023-11 : Adoption du Compte Administratif 2022 du budget annexe « Service Pôle Animation » de la commune**

Sous la présidence de Mme Arlette ROZELIER, Adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil municipal examine le Compte Administratif 2022 du budget annexe « Service Pôle Animation » de la commune, qui s'établit ainsi :

**Section Fonctionnement**

|                            |                       |
|----------------------------|-----------------------|
| Total dépenses             | - 17 298.49 €         |
| Total recettes             | + 185 722.39 €        |
| <b>Résultat</b>            | <b>+ 168 423.90 €</b> |
| Report exercice 2021       | + 14 670.44 €         |
| <b>Résultat de clôture</b> | <b>+ 183 094.34 €</b> |

**Section investissement**

|                            |                       |
|----------------------------|-----------------------|
| Total dépenses             | - 421 787.57 €        |
| Total recettes             | + 463 615.71 €        |
| <b>Résultat</b>            | <b>- 41 828.14 €</b>  |
| Report exercice 2021       | - 301 608.89 €        |
| <b>Résultat de clôture</b> | <b>- 259 780.75 €</b> |

**Résultat global de clôture 2022 :** **- 76 686.41 €**

**Restes à réaliser**

Dépenses d'investissement **9 850.00 €**

Hors de la présence de M. Régis VIALLATTE, Maire, le Conseil municipal, **adopte à l'unanimité** le Compte Administratif 2022 du budget annexe « Service Pôle Animation » de la commune.

**Remarque :** L'affectation du résultat de fonctionnement 2022 aura lieu à la prochaine séance du Conseil municipal, après que l'Entente est statué sur celui-ci.

## MEME SEANCE

### 5. Point sur les travaux

#### ➤ Voirie

Signalétique verticale et signalétique horizontale en cours de réalisation par le Service « Voirie » de la CCEBER.

#### ➤ Campagne de distribution gratuite de composteurs

La livraison de ces derniers est programmée pour mi-mars 2023. La distribution aura lieu les 18 et 24 mars 2023.

Abattages d'arbres et élagage : Place, Eglise, Ecole, Presbytère, Champ du Léon, Rue du Grand Chêne

#### ➤ Médiathèque

La responsable de la Médiathèque a communiqué son rapport d'activités 2022. Quelques chiffres :

##### ✓ Nombre de lecteurs actifs :

| Années | Individuels | Collectivités | Total |
|--------|-------------|---------------|-------|
| 2018   | 159         | 12            | 171   |
| 2019   | 213         | 14            | 227   |
| 2020   | 213         | 14            | 227   |
| 2021   | 254         | 15            | 271   |
| 2022   | 280         | 17            | 297   |

En 2022, il y a eu 40 nouvelles inscriptions.

##### ✓ Nombre de visiteurs avec une augmentation de fréquentation du public adulte :

| Années | Public Adulte | Enfants | Total |
|--------|---------------|---------|-------|
| 2018   | 831           | 825     | 1 656 |
| 2019   | 1 309         | 1 170   | 2 479 |
| 2020   | 1 083         | 791     | 1 874 |
| 2021   | 1 689         | 1 358   | 3 047 |
| 2022   | 1 830         | 1 283   | 3 113 |

- ✓ Le budget alloué en 2022 était de 3 500 € auquel s'est ajouté les recettes de la Braderie soit 295 €.
- ✓ 277 livres (albums, romans, documentaires, BD, mangas, documents) ont été achetés.
- ✓ Echange de documents 2 fois par an avec la MTR (Médiathèque Tête de Réseau) et le réseau des Médiathèques du territoire.
- ✓ Echange de DVD, BD et mangas 4 fois par an

##### ✓ Les animations pour le public :

- Gouttes de Sang d'encre
- Bulles de Sang d'encre
- Fun en Bulles
- Fête du court-métrage
- Participation à la résidence de journalisme « Le monde commence à ma porte »
- Semaine Japan Attitude
- Spectacle « Au fil des mots »
- Braderie
- Fête de la Science
- Présentation de la Petite Librairie « Grandir entre ombre et lumière »
- Fête du film d'animation
- Mois du doc

M. le Maire précise qu'elle va aussi à des formations et la remercie vivement pour son implication.

## MEME SEANCE

### 6. Comptes rendus des Commissions communales

La sortie prévue pendant les vacances scolaires pour les ados a été annulée faute de participants. Les composteurs qui seront distribués aux Clonarins qui en ont fait la demande sont gratuits. Le repas des aînés aura lieu le samedi 4 mars 2023. C'est 4S Réception qui sera le traiteur. La fibre arrive ??? Des entreprises travaillent actuellement sur le réseau sur le territoire de la commune. Pas de date connue pour son activation possible. A savoir que les opérateurs ont 3 à 4 mois de délai pour raccorder les administrés qui en auront fait la demande.

## MEME SEANCE

### 7. Comptes rendus des Syndicats intercommunaux

#### 7.1 – Syndicat sportif St Alban Clonas

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que les communes de Clonas sur Varèze et Saint Alban du Rhône attribuent une subvention de fonctionnement au Syndicat sportif St Alban Clonas, afin de soutenir ses actions présentant un intérêt intercommunal.

Il lui indique que comme les années précédentes le budget primitif 2023 de ces communes ne sera voté qu'à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

Il lui souligne qu'il est possible de verser un acompte de subvention, conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, dans la limite du quart de la dépense inscrite au budget de l'année précédente.

Il lui propose de statuer sur le versement d'un acompte de 1 447 € correspond à 25 % de la subvention attribuée en 2022 d'un montant total de 5 789 €.

#### **Délibération n° 2023-12 : Versement d'un acompte sur subvention allouée au Syndicat Sportif St Alban Clonas avant le vote du budget primitif 2023**

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que les communes de Clonas sur Varèze et Saint Alban du Rhône attribuent une subvention de fonctionnement au Syndicat sportif St Alban Clonas, afin de soutenir ses actions présentant un intérêt intercommunal.

Il lui indique que comme les années précédentes le budget primitif 2023 de ces communes ne sera voté qu'à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

Il lui souligne qu'il est possible de verser un acompte de subvention, conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, dans la limite du quart de la dépense inscrite au budget de l'année précédente.

Il leur propose de statuer sur le versement d'un acompte de 1 447 € correspond à 25 % de la subvention attribuée en 2022 d'un montant total de 5 789 €.

#### ***Le Conseil municipal,***

***Considérant*** l'intérêt d'apporter une aide au Syndicat sportif St Alban Clonas, qui participe à l'animation de la vie locale, en versant un acompte de 25 % de la subvention allouée en 2022, afin de lui permettre de poursuivre ses activités et d'honorer ses échéances début 2023,

#### ***Après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- ***Attribue*** un acompte sur subvention de **1 447 € (mille quatre cent quarante-sept euros)** au Syndicat sportif St Alban Clonas, avant le vote du budget 2023,
- ***Prévoit*** l'inscription des crédits nécessaires au versement de la subvention totale pour l'année 2023 au budget primitif communal 2023, au chapitre 65, article 657358,
- ***Dit*** que le solde de la subvention qui sera allouée pour l'année 2023 au Syndicat sportif St Alban Clonas, ne sera versé qu'après le vote du budget primitif 2023 de la commune,
- ***Autorise*** M. le Maire à signer tout document afférent à cette dépense.

**Remarque** : La réunion du Comité syndical pour le vote des budgets est prévue le mercredi 15 mars 2023 à 19h en mairie de Clonas sur Varèze.

## MEME SEANCE

### 8. Comptes rendus des Commissions Communautaires

#### PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)

Un fascicule est remis à chaque membre présent du Conseil municipal. Le PLUi comprend :

- 67 000 habitants
- 37 communes
- 400 km<sup>2</sup> de surface
- 5 400 établissements
- 401 exploitations agricoles

Le PLUi est un document à la fois :

- Stratégique, permettant une gestion économe du foncier
- Règlementaire, règlementant la constructibilité et est un outil adéquat pour la préservation du paysage, du patrimoine et de l'environnement
- Solidaire, garantissant la cohérence et la complémentarité du développement des 37 communes de la CCEBER, pour répondre aux besoins en logements, équipements .... Tout en respectant l'environnement

Les atouts du PLUi :

- Cohérence
- Efficacité
- Solidarité

Les acteurs pour l'élaboration du PLUi :

- Les élus communaux et intercommunaux
- Les Personnes Publiques Associées (PPA)
- Les habitants
- Les acteurs économiques du territoire

Quelle ambition pour le PLUi ?

- Développer une intercommunalité de projet pour faire un territoire dynamique, préservé et attractif

Calendrier de l'élaboration du PLUi :

L'objectif fixé par les élus d'EBER est d'arrêter le PLUi en Conseil communautaire en septembre 2026.

La délibération de prescription du PLUi est du 24 octobre 2022.

Les travaux d'élaboration et de rédaction devraient durer 30 mois.

La consultation des PPA (enquête publique) devrait avoir lieu après septembre 2025 et avant l'approbation du PLUi par le Conseil communautaire.

## MEME SEANCE

### Informations

- 04/03/2023 : Repas des aînés
- 05/03/2023 : Pétañque Club Clonarin a fait sa première animation : 80 repas vendus
- 18 + 24/03/2023 : Distribution gratuite de composteurs (commandés au préalable)

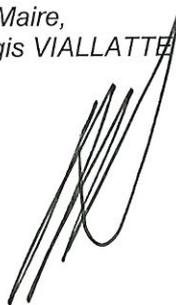
- Le grand chêne, devenu dangereux car son tronc est creux et attaqué par des champignons lignivores, pour lesquels aucun traitement naturel n'existe : il sera étêté
- Fibre : le suivi du déploiement est possible sur : [www.iserefibre.fr](http://www.iserefibre.fr), « test d'éligibilité », « particuliers », « Clonas sur Varèze »
- Fermeture définitive de la déchèterie du Péage de Roussillon car plus aux normes
- 18/03/2023 : Choucroute dansante organisée par le Comité des fêtes et animée par un orchestre
- La matinée « Village propre », habituellement prévue en avril, sera déplacée en septembre et la date reste à définir

*Clôture de la séance à 23h06*

*Transcrit le 28 février 2023,*

*Validé par le Conseil municipal dans sa séance du 30 mars 2023,*

Le Maire,  
Régis VIALLATTE



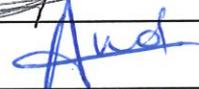
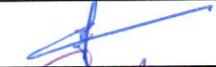
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL - JEUDI 23 FEVRIER 2023

20h30 - Salle du Conseil municipal en mairie

**Date de la convocation :** 11/02/2023 (envoyée le 11/02/2023 par messagerie)

**Ordre du jour :**

1. Approbation du PV du 19/01/2023
2. Décisions du Maire prises par délégation
3. Budget communal :
  - Approbation du Compte de Gestion 2022
  - Adoption du Compte Administratif 2022
  - Affectation du résultat de fonctionnement 2022
  - Débat d'orientations budgétaires 2023
4. Budget annexe Service Pôle Animation (SPA)
  - Approbation du Compte de Gestion 2022
  - Adoption du Compte Administratif 2022
5. Point sur les travaux
6. Comptes rendus des Commissions communales
7. Comptes rendus des Syndicats intercommunaux
8. Comptes rendus des Commissions communautaires

| Nom          | Prénom      | Emargement                                                                                                   |
|--------------|-------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| AIME         | Jean-Claude |                          |
| BARREL       | Natacha     |                         |
| CHORON       | Vincent     |                          |
| COLANGELI    | Muriel      |                          |
| CONTRERAS    | Joseph      |                          |
| CRUYPENNINGK | Bruno       |                          |
| DEYRIEUX     | Caroline    |                         |
| DUGUA        | Véronique   |                         |
| DULONG       | Aurélie     | Excusée Pouvoir de S. LEMAITRE                                                                               |
| DUMAS        | Christophe  |                          |
| HAYART       | Dominique   |                          |
| LEMAITRE     | Sylvie      |  Pouvoir de<br>A. DULONG |
| MERNISSI     | Chakib      |                          |
| ROZELIER     | Arlette     |                          |
| VIALLATTE    | Régis       |                         |